

---

# Fcp Bruyère – Rapport de gestion au 29 décembre 2023

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

---

---

## 1. OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif, à travers une gestion diversifiée et sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme par une gestion discrétionnaire sur les principaux marchés internationaux d'actions et d'obligations dans le respect de la stratégie d'investissement.

Le FCP investit sur les marchés actions, dans l'univers des grandes et moyennes capitalisations cotées sur les principaux marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de taux.

---

## 2. INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'a pas d'indice de référence. Son univers d'investissement n'est pas représenté par des indices existants.

---

## 3. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP fait l'objet d'une gestion active et diversifiée.

L'allocation d'actifs et la diversification géographique de la poche action résulte de décisions collégiales après analyse de la conjoncture économique internationale.

La sélection de titres est le reflet des convictions et des anticipations du gérant. La priorité est donnée aux valeurs affichant une croissance forte et durable, une structure financière saine, des dirigeants qualifiés et ayant une stratégie claire selon l'analyse de la société de gestion de portefeuilles.

La gestion ESG de Mansartis repose sur une intégration des principes ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à chaque étape du processus de gestion.

La première étape est la détermination de l'Univers investissable qui repose sur une approche d'exclusion. La deuxième étape, la sélection de titres intégrant l'analyse ESG de chaque société dans lequel le FCP est investi.

- La politique d'exclusion intègre des critères financiers (flottant, couverture) et des critères extra-financiers : le domaine d'activité (charbon, armement, addictions...) et le niveau de controverse. Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile. Ces controverses sont évaluées sur une échelle croissante de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé. Les émetteurs ayant un niveau de controverse 5 sont exclus de l'Univers d'investissement.

Pour sa sélection de titres, le FCP met en œuvre une gestion financière axée sur l'analyse de la croissance de la société et de ses impacts sur l'équilibre financier puis sur une analyse extra-financière par l'intégration des critères ESG. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, Mansartis s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. Afin d'effectuer cette analyse, elle a défini des enjeux matériels afin de matérialiser l'évaluation du risque ESG. La méthodologie est basée sur une approche par le risque en cherchant à évaluer dans quelle mesure l'entreprise et notamment sa gouvernance parvient à atténuer ces risques ESG par la mise en place et le suivi de politique RSE, d'engagement et d'outils appropriés. La notation finale est donc la note de risque résiduel auquel est exposée une entreprise, qui s'appuie exclusivement sur 5/18 l'agence de notation. La notation ESG finale est donc la note de risque allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum.

Exemples d'enjeux matériels analysés permettant d'établir la notation ESG des émetteurs : éthique des affaires, impacts environnementaux des produits et services, santé et sécurité des collaborateurs, sécurité et confidentialité des données...

Les actions représentent au minimum 50% et au maximum 100% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 50% de son actif net, des obligations ou des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire.

Le risque de change est limité à 70% de l'actif net.

---

#### **4. CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE**

Néant

---

#### **5. PROFIL DE RISQUE**

Le FCP est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion, ces instruments connaissent les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Les risques auxquels est exposé le FCP sont les suivants :

- Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. De ce fait, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La baisse de la valeur liquidative peut entraîner une perte en capital. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection en capital.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation, par la société de gestion, de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque action : La valeur liquidative du FCP pourrait baisser en cas de variation à la baisse des marchés actions.
- Risque de change : Le FCP peut être exposé à une ou plusieurs devises autres que celle de valorisation du FCP. Une baisse des devises d'investissement par rapport à la devise du portefeuille (l'euro) est susceptible de faire baisser la valeur liquidative.
- Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des obligations pourra se déprécier et entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de crédit : Il s'agit du risque de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé ou de défaut de ce dernier. Dans ce cas, la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de contrepartie : Le FCP est faiblement exposé à ce risque du fait de l'absence d'opération de gré à gré à l'exception des couvertures de change mais qui sont traitées avec le dépositaire du FCP.
- Risque de liquidité : Dans le cas où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans des conditions satisfaisantes ce qui impacte plus ou moins significativement le cours d'achat et de vente et dans certaines circonstances la liquidité globale du FCP.
- Risque de crédit Haut Rendement (« High Yield ») : Le risque de crédit de cette catégorie de titres présente des probabilités de défaut plus élevées que celle des titres de la catégorie « Investment grade ».
- Risque de pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de durabilité : Il s'agit d'un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement. La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est détaillée sur le site internet, page « ISR / SFDR ».

---

## 6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE

### Janvier – Mars

Le fonds a progressé de 1,13 % en mars, ce qui porte la performance depuis le début de l'année à +8,15%. Le mois de mars a vu émerger des doutes sur la solidité du système bancaire suite à la

faillite de la Silicon Valley Bank ; un risque qui s'est propagé à l'ensemble du secteur financier, notamment sur les acteurs les plus fragiles, à l'image de Crédit Suisse.

Les conséquences sur les marchés financiers ont été immédiates : les actions ont baissé entre 6 et 7% et les taux se sont fortement contractés. Cependant, la baisse sur les marchés actions n'a été que de courte durée, les investisseurs étant rassurés par la réactivité des Banquiers Centraux qui ont réussi à limiter le risque de contagion. Ainsi, les indices actions, en Europe et aux Etats Unis, ont effacé leurs pertes et terminent le mois légèrement positifs en euro. Du côté des taux, l'accalmie a été plus lente et l'indice de risque sur le marché obligataire indique toujours un niveau de stress supérieur à la moyenne historique. Si le risque systémique est écarté grâce à la solidité du bilan de la plupart des acteurs, la croissance économique pourrait ralentir plus rapidement qu'anticipé incitant ainsi les Banques Centrales à limiter le resserrement monétaire en cours.

En termes d'allocation d'actifs, si nous avons augmenté l'exposition action en début d'année, l'analyse de la crise bancaire et de ses impacts nous a amené à ne pas baisser le niveau de risque dans le fonds en mars. En effet, le système bancaire reste solide avec des ratios de fonds propres et de liquidité supérieurs aux normes réglementaires exigées et le soutien des banques centrales est un gage fort de la stabilité financière. La deuxième raison qui nous a incité à rester investis tient à notre processus de gestion qui nous conduit à être absents des valeurs bancaires sur la partie actions et absents des obligations subordonnées de rang 1, la classe d'actifs la plus chahutée en baisse de plus de 15% au plus fort du stress bancaire et qui reste aujourd'hui sous pression. Ces deux derniers éléments ont permis au fonds de mieux résister dans cette période de forte volatilité et de participer au rebond des marchés depuis la mi-mars.

#### Avril – Juin

Le fonds a progressé de 2,8% en juin, portant la performance depuis le début de l'année à +10,93%. Ce rebond des marchés actions en juin porte la hausse pour le trimestre à +3.71% pour les actions européennes, +7.81% pour les actions américaines et enfin +14.2% pour les actions japonaises en devises locales. Cette hausse s'est accompagnée d'une forte baisse de la volatilité des marchés qui revient à ses niveaux pré-covid. Seules les actions asiatiques reculent de 2.60% sur le trimestre.

Le renforcement de l'euro contre yen a été de 9.3% ce qui réduit très nettement le gain des investissements au Japon qui ne progressent plus que de 4.6% sur le trimestre en euros.

Au niveau des taux, contrairement aux actions, la volatilité reste élevée alors que les taux souverains 10 ans continuent de fluctuer dans une fourchette de plus en plus étroite. Ainsi, les taux longs clôturent le trimestre à 3.8% aux Etats-Unis et 2.6% en Europe. Par ailleurs, l'inversion de la courbe s'est accentuée au moment où les Banquiers Centraux ont réaffirmé leur approche restrictive. En effet, l'activité économique surprend toujours à la hausse grâce au secteur des services. Si le secteur manufacturier et l'inflation des biens ralentissent fortement dans toutes les zones géographiques, l'activité dans le secteur des services maintient l'inflation cœur à un niveau élevé aux États-Unis, en particulier en raison de sa composante immobilière.

En termes de performance, nous pouvons souligner la contribution positive de la thématique liée à l'intelligence artificielle; des titres tels que Adobe, Microsoft, Marvell Technology ou Nvidia ont porté la performance de la poche américaine avec des progressions impressionnantes notamment pour Nvidia en hausse de 52% sur le trimestre. A l'inverse, certains facteurs conjoncturels défavorables (déstockage, inflation des coûts) ont pesé sur la performance de certaines sociétés et engendré des messages de prudence de leur part à l'image de Carl Zeiss et DSM-Firmenich.

### Juillet – Septembre

Le fonds a connu une baisse de -2,82% en septembre, ramenant la performance depuis le début de l'année à +6,28%.

Dans la continuité du mois d'août, le mois de septembre a été complexe sur les marchés financiers, marqué par une baisse simultanée des marchés actions et obligataires. Aux États-Unis et en Europe, les indices actions ont enregistré un recul de 2 à 3% en euros, tandis que les actions asiatiques ont mieux résisté avec une baisse de -0,5%. Sur le trimestre, ce sont les marchés européens qui ont connu la plus forte baisse, atteignant près de -5%.

Les marchés continuent de rester nerveux face aux orientations des banques centrales qui n'ont pas encore atteint le "fameux" point pivot tant attendu par les investisseurs. En effet, bien que les annonces des politiques monétaires n'aient pas surpris en septembre, avec le statu quo de la Fed et une hausse de 25pbs de la BCE, il est possible que les taux directeurs soient encore relevés, notamment aux États-Unis, afin de freiner une activité économique toujours robuste et d'atteindre le niveau cible d'inflation.

Du côté des marchés obligataires, au cours du trimestre, les taux longs américains ont augmenté de 75pbs pour atteindre plus de 4,5%. Les taux européens à 10ans sont également remontés à 2,83%, en hausse de 45pbs. La hausse des taux a eu un impact négatif sur les valeurs de croissance présentes dans le fonds. En effet, les secteurs qui ont le mieux résisté, tels que l'énergie et les banques, sont absents voire fortement sous-pondérés dans le fonds.

En ce qui concerne l'activité économique, les tendances diffèrent selon les zones géographiques. En Europe, la dynamique reste faible, tandis qu'aux États-Unis, les indicateurs économiques montrent une certaine résilience. En revanche, la Chine continue de susciter des inquiétudes, étant embourbée dans la crise immobilière que le gouvernement ne semble pas vouloir résoudre trop rapidement.

En termes d'allocation d'actifs, nous n'avons pas modifié l'exposition aux actions du fonds, mais nous avons réduit notre exposition aux actions asiatiques au profit des actions américaines.

### Octobre – Décembre

Sur le quatrième trimestre, le fonds a enregistré une hausse de 8,5%, ce qui a porté sa performance depuis le début de l'année à 15,35 %.

La forte reprise des marchés au cours du 4ème trimestre a permis aux actions européennes et américaines de terminer l'année avec un gain de plus de 20 %. Cette performance est le reflet de l'amélioration de la situation macroéconomique, caractérisée par une réduction de l'inflation plus rapide que prévue et une croissance économique plus solide.

En revanche, les actions asiatiques ont connu une reprise moins dynamique, principalement en raison de la baisse du marché chinois, qui a enregistré une chute de 14 % sur l'ensemble de l'année. En ce qui concerne les taux, la diminution des taux souverains a été particulièrement rapide, surtout au cours des deux derniers mois de l'année. Cela a entraîné les taux à 10 ans en Allemagne à passer en dessous de la barre des 2 %, tandis qu'ils ont atteint 3,9 % aux États-Unis. En ce qui concerne les politiques monétaires, il semble que le cycle de hausse des taux soit désormais terminé et largement anticipé par le marché, qui prévoit déjà 5 baisses de taux en 2024. En ce qui concerne l'allocation d'actifs, nous avons augmenté notre exposition aux actions européennes et américaines. Il est peu probable que le ralentissement économique se transforme en récession, et la poursuite de la désinflation devrait continuer à rassurer les investisseurs. En ce qui concerne la performance, étant principalement exposé aux actions européennes et américaines, le fonds a pleinement bénéficié de la surperformance de ces deux marchés tout au long de l'année, en particulier au cours

des trois derniers mois. La poche actions du fonds a ainsi progressé de 19%. En termes de secteurs, la technologie, l'Industrie et la consommation discrétionnaire ont fortement contribué à la performance des actions, affichant des gains de 28 % à 47 %. La poche taux du fonds affiche, quant à elle, une performance de 4,8 %, avec un niveau de risque maintenu faible tant en ce qui concerne la notation de crédit que la sensibilité.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

---

## **7. INSTRUMENTS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ET DETENUS PAR LE FONDS**

Epargne Privée 8  
Mansartis Amérique ISR 16 365  
Mansartis Asie ISR 2 251  
Mansartis Japon ISR 7 915  
Mansartis Green Bonds 3 272  
Mansartis Ternativ ISR 410

---

## **8. RISQUE DE LIQUIDITE**

1°Le pourcentage d'actifs du FIA qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide  
2°Toute nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FIA

Néant

---

## **9. RISQUE DE CREDIT DES TITRISATIONS**

Néant

---

## **10.RECOURS A L'EFFET DE LEVIER**

Le FIA ne recourt pas à l'effet de levier.

---

## **11.INSTRUMENTS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION**

Néant.

---

## **12. PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

La société de gestion a sélectionné des intermédiaires qui ont été validés lors des réunions du 20 juillet et du 20 décembre 2023 conformément à la procédure « Sélection Brokers » (disponible sur demande).

---

## **13. FRAIS D'INTERMEDIATION**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société [www.mansartis.com](http://www.mansartis.com).

---

## **14. INFORMATION SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

Mansartis Gestion a mis en place une approche systématique afin de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique de gestion.

### Avis relatif à SFDR et à la Taxonomie

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 qui porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, à la date de la dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds n'est pas en mesure de prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ; et ne s'engage donc pas sur un alignement minimum du portefeuille du fonds avec le Règlement Taxonomie.

---

## **15. RISQUE GLOBAL**

Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

---

## **16. EXERCICE DE LA POLITIQUE DE VOTE**

Mansartis exerce les droits de vote attachés aux titres présents dans les OPC qu'elle gère. A cet effet, Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de cette politique mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux.

Conformément à sa politique globale d'engagement Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC sous gestion quelle que soit la zone géographique (à l'exception des cas décrits ci-dessous) et le seuil de détention des titres.

Toutefois, dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maîtrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera a priori pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titre sont implémentées. Dans la cadre du marché Suisse où ces procédures sont fréquentes, le gérant décidera, de façon discrétionnaire, s'il souhaite exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds, mais pour 80% maximum des droits. Par ailleurs, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.

Les modalités complètes de la procédure de vote sont disponibles sur le site internet [www.mansartis.com](http://www.mansartis.com). Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est disponible sur demande au siège de Mansartis.

---

## 17. REMUNERATIONS

La politique de rémunération est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance Elle est mise en place pour répondre à la position AMF 2013-24 et est conforme à la directive AIFM à laquelle est soumis Mansartis Gestion depuis janvier 2014.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques efficace ; elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPCVM afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération encadre la rémunération variable éventuelle de l'ensemble du personnel. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis Gestion. L'évaluation de la performance individuelle intègre des critères quantitatifs et qualitatifs et s'appuie sur une vision long-terme et structurée au mieux des intérêts des clients et pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel bien que ces dispositions visent principalement les collaborateurs qui ont une influence significative sur le profil de risque des OPC ou des mandats qu'ils gèrent.

### **Structure de la rémunération**

Les composantes principales de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs et associés de Mansartis sont :

- Une rémunération fixe, salaires et avantages

- Une rémunération variable

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de conserver toute latitude pour le paiement ou non d'une rémunération variable.

La rémunération variable est principalement dépendante de la performance individuelle. Cette performance individuelle est évaluée via des critères quantitatifs (financiers) et des critères qualitatifs (non-financiers). Le processus d'évaluation est conduit par le responsable hiérarchique direct, sous la responsabilité du Président. Pour les managers d'activité, le processus d'évaluation est conduit par le Président. Pour le Président, toute évolution de la rémunération doit être discutée et approuvée en Conseil d'Administration.

Par ailleurs, Mansartis Gestion a mis en place un accord d'intéressement d'entreprise auquel la société consacre 18% de son résultat net, la moitié de l'enveloppe est affectée au prorata du nombre de salariés et la moitié au prorata du salaire fixe perçu.

### ***Règles applicables à la rémunération***

Pour l'ensemble des salariés et associés de Mansartis Gestion, dès que la rémunération variable dépasse un seuil, fixé par l'Autorité des Marchés Financiers, au moins 50% de cette rémunération est reporté pendant une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. Sur une période de trois ans, le report de la rémunération variable d'une année donnée sera fractionné par tiers.

La part reportée de la rémunération est indexée sur la valeur des parts d'OPC gérés par Mansartis Gestion. L'indice sous-jacent à cette indexation reflète l'aspect collectif des performances de gestion des OPC gérés par Mansartis Gestion. Il est fixé par le Président.

La rémunération variable, pour sa part reportée, pourra être ajustée l'année de son paiement en fonction de la situation financière de Mansartis Gestion et des performances opérationnelles du salarié concerné. L'indexation à un panier d'OPC gérés par Mansartis Gestion peut résulter, en cas de performances négatives des OPC sous-jacents, en une revue à la baisse de la part reportée de la rémunération variable.

Pour le Président, la part variable de la rémunération suit les mêmes mécanismes de report. Toute modification de rémunération du Président (de montant pour la partie fixe ou de mode de calcul pour la partie variable) est discutée et approuvée en Conseil d'Administration

### ***Rémunération par catégorie de personnel***

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la société de gestion.

	Nombre de salariés	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Ensemble des collaborateurs	23	2 480 858	1 770 826	710 032
Dont personnel identifié	11	1 800 568	1 142 368	658 200

Les chiffres se rapportent à l'année civile 2023.

## Fcp Bruyère – Annexe

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (EU) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (EU) 2020/852

Identifiant d'entité juridique : 969500L9ZVAK4Q5M7S24

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés à la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>87,5%</b> d'investissement durable. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> avec un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elle été atteintes ?**

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? au 31.12.2023 :**

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	82%	30%
Exigences sociales envers les fournisseurs	39%	44%
Capacité à générer de l'emploi	7%	6%
Politique environnementale certifiée	36%	38%
Intensité carbone	173	265
Indépendance des directeurs au CA	69%	68%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ? :**

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds		Résultat de l'univers d'investissement	
	2021	2022	2021	2022
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	65%	25%	74%	25%
Exigences sociales envers les fournisseurs	42%	33%	45%	39%
Système de protection et de santé de bon niveau	44%	50%	6%	5,8%
Politique environnementale certifiée	46%	33%	44%	36%
Intensité carbone	236,9	386,9	240	342
Indépendance des directeurs au CA	65%	68%	66%	67%

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés doivent avoir les meilleures pratiques environnementales ou sociales, telles qu'évaluées par notre prestataire. C'est-à-dire, seules les sociétés considérées comme ayant un risque E ou S négligeables ou faibles (inférieur à 8).

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les sociétés considérées comme durables ne devront pas avoir de controverses fortes ou sévères (niveau 4 et 5) sur le plan environnemental et social, ainsi qu'une note de risque E ou S élevée ou sévère (supérieure à 12) selon l'échelle de notre prestataire.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit financier ne prend pas en compte les incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité, faute de couverture suffisante des données permettant l'analyse.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Afin de s'assurer que les sociétés considérées comme durables ne sont pas impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, Mansartis s'appuie sur l'analyse des controverses de notre prestataire de données extra-financières.

Ainsi les violations relatives aux droits de l'homme seront classifiées en "Employee Incidents", "Social Supply Chain Incidents" ou "Society & Community Incidents", celles relative à la lutte contre la corruption en "Business Ethics Incidents" et "Governance incidents" etc.

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés ne doivent pas avoir de controverses de niveau fort ou sévère (niveau 4 et 5) selon l'échelle de notre prestataire.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devrait pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à ne « pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Mansartis Amérique ISR	Fonds actions	30	United States
Mansartis Japon ISR	Fonds actions	5.93	Japan
Mansartis Asie ISR	Fonds actions	4.54	Asie
Mansartis Ternativ ISR C	Fonds actions	3.46	France
Schneider Electric	Industrie	3.31	France
Air Liquide	Matériaux	3.04	France
Dassault Systemes	Technologie	2.91	France
L'Oréal	C.non-durable	2.9	France
Relx	Industrie	2.79	United Kingdom
LVMH	C. discrétionnaire	2.71	France
SAP	Technologie	2.04	Germany
Hermès International	C. discrétionnaire	1.67	France
Sonova	Santé	1.58	Switzerland
Mansartis Green Bonds C	Fonds taux	1.56	France
Deutsche Telecom	Services de Communication	1.53	Germany
Elis	Industrie	1.5	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31.12.2023, **87,5%** du produit financier était investi en investissement durable.

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

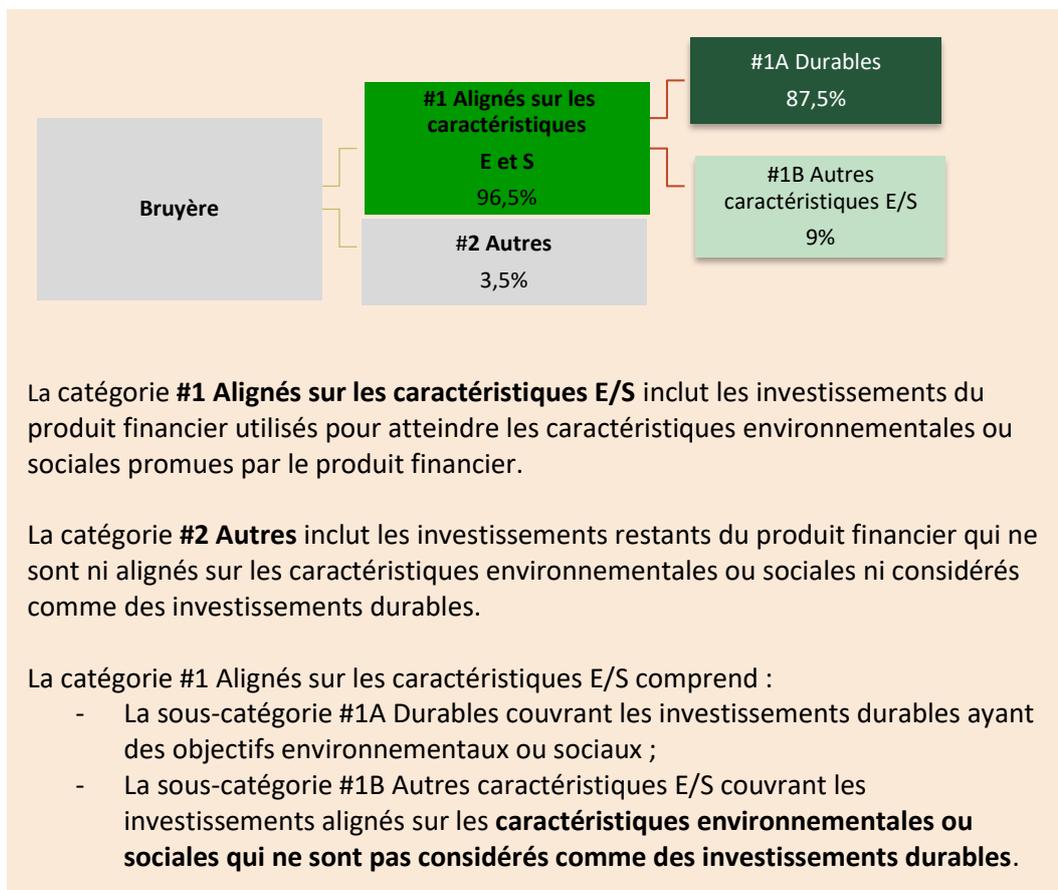
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs	Pourcentage
Consommation discrétionnaire	17.03%
Consommation non-durable	6.64%
Finance	6.44%
Immobilier	0.91%
Industrie	17.76%
Matériaux	7.68%
Santé	11.36%
Services de Communication	5.74%
Services publics	0.96%
Technologie	23.53%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui :

Dans la gaz fossile

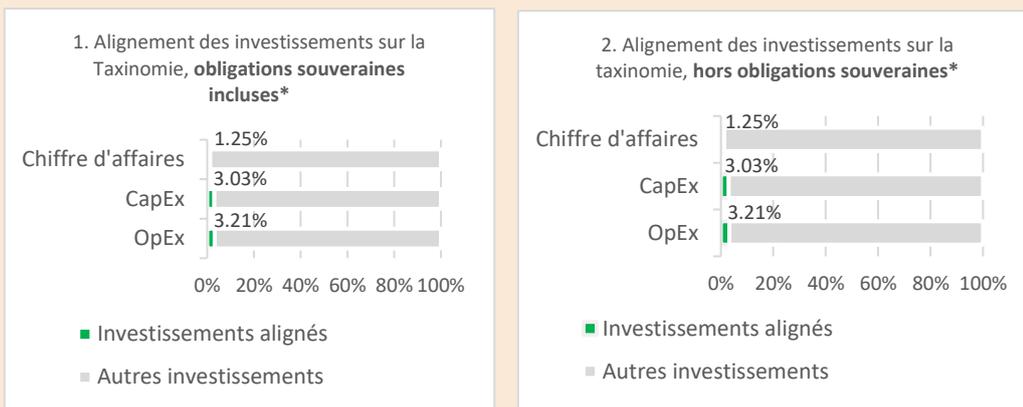
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le 1<sup>er</sup> graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le 2<sup>e</sup> graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2023, le produit financier n'est pas en mesure de publier de part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, faute de publication des données par les sociétés.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2023, le produit financier ne peut pas publier de pourcentage d'alignement sur la taxinomie, faute de publication des données par les sociétés.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### **Quelle était la proportion d'investissement durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 31 décembre 2023, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 37% de l'actif net.



### **Quelle était la part d'investissement durable sur le plan social?**

La part d'investissement durable sur le plan social est de **30,5%**.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements dans la catégorie « autre » correspondent aux valeurs non couvertes par notre prestataire de données extra-financières.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Aucune mesure particulière n'a été prise pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales, le fonds ayant respecté ses critères de façon permanente.



**FCP BRUYERE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**FCP BRUYERE**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MANSARTIS GESTION  
8, place Vendôme  
75001 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale FCP BRUYERE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



FCP BRUYERE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.04.10 16:52:07 +0200



## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>19 124 250,28</b>	<b>17 188 119,47</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>7 986 980,19</b>	<b>6 479 148,76</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	7 986 980,19	6 479 148,76
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2 401 972,44</b>	<b>3 460 596,98</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 401 972,44	3 460 596,98
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 735 297,65</b>	<b>7 248 373,73</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 735 297,65	7 248 373,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>104 811,98</b>	<b>29 848,32</b>
Liquidités	104 811,98	29 848,32
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>19 229 062,26</b>	<b>17 217 967,79</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	18 926 898,56	17 436 353,39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	247 008,93	-246 519,71
Résultat de l'exercice (a,b)	42 881,36	17 478,33
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>19 216 788,85</b>	<b>17 207 312,01</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>12 273,41</b>	<b>10 655,78</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 273,41	10 655,78
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>19 229 062,26</b>	<b>17 217 967,79</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 816,45	37,75
Produits sur actions et valeurs assimilées	118 579,97	95 496,86
Produits sur obligations et valeurs assimilées	30 672,50	31 597,12
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>155 068,92</b>	<b>127 131,73</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 085,52
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 085,52</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>155 068,92</b>	<b>126 046,21</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	110 944,17	107 912,02
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>44 124,75</b>	<b>18 134,19</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 243,39	-655,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>42 881,36</b>	<b>17 478,33</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPCVM/FIA géré par la SGP indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007377411 - BRUYERE C : Taux de frais maximum de 1.05 % TTC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts BRUYERE C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>17 207 312,01</b>	<b>22 331 053,49</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 700 200,00	86 852,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 300 109,96	-467 233,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	525 983,39	253 501,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-252 174,76	-457 454,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-19 447,11	-11 329,21
Différences de change	32 615,84	-19 876,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 278 284,69	-4 526 336,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 606 479,64	4 328 194,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 328 194,95	-8 854 531,28
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	44 124,75	18 134,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>19 216 788,85</b>	<b>17 207 312,01</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 401 972,44	12,50
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>2 401 972,44</b>	<b>12,50</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 401 972,44	12,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 811,98	0,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	198 938,77	1,04	391 552,25	2,04	1 141 218,19	5,94	670 263,23	3,49	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	104 811,98	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	548 438,45	2,85	390 738,20	2,03	152 600,38	0,79	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,11	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	8 984,40
	Autres dettes	3 289,01
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>12 273,41</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-12 273,41</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	20 000,0000	3 700 200,00
Parts rachetées durant l'exercice	-23 402,0480	-4 300 109,96
Solde net des souscriptions/rachats	-3 402,0480	-599 909,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103 675,3173	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	110 944,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 735 297,65
	FR0010317487	MANSARTIS AMERIQUE ISR Part C	5 757 207,00
	FR0007481429	MANSARTIS ASIE ISR	873 275,45
	FR0013425691	MANSARTIS GREEN BONDS Part C	300 369,60
	FR0010206144	MANSARTIS JAPON C	1 140 393,20
	FR0013250982	MANSARTIS TERNATIV ISR PART C	664 052,40
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>8 735 297,65</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	42 881,36	17 478,33
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>42 881,36</b>	<b>17 478,33</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	42 881,36	17 478,33
<b>Total</b>	<b>42 881,36</b>	<b>17 478,33</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	247 008,93	-246 519,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>247 008,93</b>	<b>-246 519,71</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	247 008,93	-246 519,71
<b>Total</b>	<b>247 008,93</b>	<b>-246 519,71</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	17 360 471,60	19 381 716,48	22 331 053,49	17 207 312,01	19 216 788,85
Nombre de titres	111 122,4132	110 430,3892	109 415,3892	107 077,3653	103 675,3173
Valeur liquidative unitaire	156,22	175,51	204,09	160,69	185,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,39	1,16	7,03	-2,30	2,38
Capitalisation unitaire sur résultat	0,81	0,16	0,04	0,16	0,41

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	13 537	294 429,75	1,53
SAP SE	EUR	2 817	392 915,16	2,04
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	2 949	155 117,40	0,81
SYMRISE AG	EUR	1 594	158 826,16	0,83
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 001 288,47</b>	<b>5,21</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	2 957	191 850,16	1,00
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>191 850,16</b>	<b>1,00</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	493	86 827,16	0,45
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	2 504	441 004,48	2,29
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE 2021	EUR	321	56 534,52	0,29
CAPGEMINI SE	EUR	1 211	228 576,25	1,19
DASSAULT SYST.	EUR	12 655	559 793,93	2,92
ELIS	EUR	15 304	289 092,56	1,50
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 283	232 992,80	1,21
HERMES INTERNATIONAL	EUR	167	320 439,60	1,67
L'OREAL	EUR	184	82 919,60	0,44
L'OREAL SA-PF	EUR	1 052	474 083,80	2,47
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	711	521 589,60	2,71
MICHELIN (CGDE)	EUR	2 946	95 627,16	0,50
SAINT-GOBAIN	EUR	1 306	87 057,96	0,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 501	636 411,78	3,31
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 112 951,20</b>	<b>21,40</b>
<b>ITALIE</b>				
FERRARI NV	EUR	222	67 754,40	0,35
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>67 754,40</b>	<b>0,35</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	379	258 364,30	1,34
STELLANTIS NV	EUR	10 597	224 126,55	1,17
WOLTERS KLUWER	EUR	2 180	280 566,00	1,46
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>763 056,85</b>	<b>3,97</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	2 428	152 600,38	0,79
RELX PLC	EUR	14 944	535 294,08	2,79
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>687 894,46</b>	<b>3,58</b>
<b>SUEDE</b>				
ASSA ABLOY AB	SEK	9 426	246 608,49	1,29
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	9 215	144 129,71	0,75
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>390 738,20</b>	<b>2,04</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM FIRMENICH	EUR	2 424	223 008,00	1,16
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	1 027	304 329,16	1,58
STRAUMANN HOLDING	CHF	1 667	244 109,29	1,27

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>771 446,45</b>	<b>4,01</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>7 986 980,19</b>	<b>41,56</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>7 986 980,19</b>	<b>41,56</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
EON SE 0.0% 28-08-24 EMTN	EUR	100 000	97 590,00	0,51
MERCEDESBENZ GROUP AG 0.375% 08-11-26	EUR	100 000	93 462,88	0,48
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.25% 31-01-25	EUR	53 000	51 271,05	0,27
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>242 323,93</b>	<b>1,26</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AAPL 0 11/15/25	EUR	100 000	94 890,00	0,50
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	110 000	105 843,91	0,55
IBM INTL BUSINESS MACHINES 1.25% 29-01-27	EUR	100 000	96 259,53	0,50
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>296 993,44</b>	<b>1,55</b>
<b>FRANCE</b>				
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	100 000	95 915,20	0,50
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	100 000	91 849,93	0,48
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	100 000	98 097,85	0,51
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05-01-26	EUR	100 000	95 468,45	0,50
ILIAD 1.5% 14-10-24	EUR	100 000	98 343,97	0,51
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	100 000	98 068,42	0,51
L OREAL S A 0.375% 29-03-24	EUR	200 000	198 938,77	1,04
ORANGE 1.5% 09-09-27 EMTN	EUR	100 000	96 502,41	0,50
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	110 000	104 317,42	0,54
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.0% 09-04-27	EUR	100 000	95 539,97	0,50
SG 0.875% 01-07-26 EMTN	EUR	100 000	94 511,17	0,49
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% 09-04-25	EUR	100 000	99 652,82	0,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 267 206,38</b>	<b>6,60</b>
<b>IRLANDE</b>				
FRESENIUS FINANCE IRELAND 0.0% 01-10-25	EUR	23 000	21 696,13	0,11
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	100 000	99 947,67	0,52
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>121 643,80</b>	<b>0,63</b>
<b>NORVEGE</b>				
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 11-09-24	EUR	100 000	97 520,43	0,50
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>97 520,43</b>	<b>0,50</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	100 000	92 030,10	0,48
ING GROEP NV 0.375% 29-09-28	EUR	100 000	88 976,86	0,46
RELX FINANCE BV 1.5% 13-05-27	EUR	100 000	96 817,11	0,51
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>277 824,07</b>	<b>1,45</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 1.375% 24-01-26 EMTN	EUR	100 000	98 460,39	0,51
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>98 460,39</b>	<b>0,51</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 401 972,44</b>	<b>12,50</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>2 401 972,44</b>	<b>12,50</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
MANSARTIS AMERIQUE ISR Part C	EUR	16 365	5 757 207,00	29,96
MANSARTIS ASIE ISR	EUR	2 251	873 275,45	4,54
MANSARTIS GREEN BONDS Part C	EUR	3 272	300 369,60	1,57
MANSARTIS JAPON C	EUR	7 915	1 140 393,20	5,94
MANSARTIS TERNATIV ISR PART C	EUR	410	664 052,40	3,45
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 735 297,65</b>	<b>45,46</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 735 297,65</b>	<b>45,46</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 735 297,65</b>	<b>45,46</b>
<b>Dettes</b>			<b>-12 273,41</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>104 811,98</b>	<b>0,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>19 216 788,85</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts BRUYERE C</b>	<b>EUR</b>	<b>103 675,3173</b>	<b>185,35</b>
------------------------	------------	---------------------	---------------